



contre-flèche d'une grue qui surplombe mon terrain

Par **MARIOKA**, le **07/09/2024 à 12:56**

Bonjour,

Une grue vient d'être montée sur le terrain voisin du mien pour la construction d'un immeuble.

La contre-flèche surplombe mon terrain sans qu'on m'en ait avertie.

Est-ce légal ?

Merci

Par **yapasdequoi**, le **07/09/2024 à 14:58**

Bonjour,

L'autorisation des riverains n'est pas obligatoire puisque le survol par cette grue n'est que temporaire.